

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 99.080

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 22 juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET 1999

16 JUILLET 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, CARRIE et GAVEN, Mme GEOFFROY, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par M. MOST, Maire
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, MME PELTIER et M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : VENTE DE TERRAIN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la construction de la voie d'accès au futur COLLEGE DUNANT, Monsieur Raymond POITOU -propriétaire en indivision des parcelles cadastrées section BR numéros 186, 188, 271, 272, 259- a accepté de vendre ses terrains à la ville sous réserve que celle-ci vende à son fils Monsieur Alain POITOU un terrain de valeur égale à la part de Monsieur Raymond POITOU, soit 71.600 Francs.

Par promesse en date du 21 Juin 1999, Monsieur Alain POITOU s'est engagé à acquérir les terrains cadastrés :

-section BR N° 153p

-section BR N° 161p

-section BR N° 246p

pour une surface de 1.790m² à 40 Francs le m², soit un montant de 71.600 Francs, correspondant à l'estimation des services fiscaux reçue le 21 Avril 1999, les frais d'actes étant à la charge de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse de vente établie le 21 Juin 1999, signée par Monsieur Alain POITOU,
- VU l'avis des Domaines en date du 21 Avril 1999,
- VU l'avis de la Commission chargée de l'examen des demandes de permis de construire,

D E C I D E

- de vendre à Monsieur Alain POITOU un terrain cadastré
section BR N° 153p
section BR N° 161p
section BR N° 246p
pour une surface de 1.790m² sis au lieu-dit "Les Mouillérons", au prix de 71.600 Francs.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acte de vente qui sera dressé en l'étude de Maître PLANTIVE, notaire à ROYAN.

- de prendre en charge les frais d'actes.

- d'inscrire la dépense et la recette correspondantes au budget de l'année 1999

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 juillet 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN